

Journal du Cultivateur,

ET

PROCÉDÉS

DU

Bureau d'Agriculture du Bas-Canada.

Vol. IV. No. 6, Montréal, Octobre, 1856.

FRANC DE PORT.

Prix 2s 6d par année, payable d'avance.

Journal du Cultivateur.

Bureau d'Agriculture pour le Bas-Canada.

Montréal, Mercredi, }
3 Sept. 1856. }

Le Bureau s'assemble ce jour à 11 heures A.M. Présents :—

R. N. Watts, écr., Président du Bureau ;
E. J. DeBlois, écr., Vice-Président ; Major
Campbell, C.B., J. C. Taché, M.P.P., P.
B. Dumoulin et B. Pomroy, écers.

Le Président ayant pris le fauteuil, le Secrétaire soumit une liste des différents sujets venant devant le Bureau pour sa considération, avec tous les documents ayant rapport à chacun, ainsi que les comptes et la correspondance.

1. Des lettres de Wm. Hutton, écr., Secrétaire du Bureau d'Agriculture, ayant rapport à l'octroi du gouvernement aux Sociétés d'Agriculture de Comté.

Le Secrétaire fut chargé d'informer le Ministre d'Agriculture, que le Bureau était d'opinion que toutes les Sociétés qui furent organisées sous et qui s'étaient conformées aux dispositions de l'Acte 16 Vic. chap. 18, avant le 19 de Juin, 1856, devaient être payées suivant cet Acte ; celles qui avaient été formées depuis devant être payées suivant l'Acte d'amendement, daté du 19 Juin, 1856.

2. Applications de la Société d'Agriculture du Comté d'Argenteuil.

Sur cette application la résolution suivante fut passée unanimement :—Le Bureau

est d'opinion, d'abord, que la législature dans les anciens Actes touchant l'encouragement de l'agriculture, de même que dans le nouvel Acte de la dernière Session, avait eu l'attention de n'accorder qu'une allocation à chaque Comté, chaque année. 2. Que l'octroi aux Sociétés formées pour l'année 1856, et les droits que ces Sociétés ont à la somme de £250, pour l'année 1856, ne sont aucunement changés par l'amendement de la dernière session. 3. Que les Comtés de la nouvelle Division Electorale, où il n'existait aucune Société d'Agriculture, et qui ont organisé une Société avant le 1er d'Août, de ce jour ont droit de recevoir l'octroi du gouvernement jusqu'au montant de £200. 4. Que les Comtés dans les quels telles anciennes Sociétés cesseront d'exister le 1er de Janvier, 1857, devront organiser leurs nouvelles Sociétés au temps fixé par l'ancienne loi.

Plusieurs applications pour l'octroi Législatif aux Sociétés formées sous l'Acte 19 Vic. chap. 47, furent prises en considération, et il fut ordonné par le Bureau que toutes ces nouvelles Sociétés formées sous l'Acte d'amendement 19 Vic. chap. 47, et passé le 19 Juin, 1856, et qui se sont conformées aux formalités de la loi, fussent rapportées au Bureau d'Agriculture comme ayant droit à l'Octroi Législatif, et que celles qui ne s'y étaient pas conformées fussent informées de la raison pour la quelle leur application ne pouvait pas être accordée.

Les Sociétés suivantes furent rapportées comme s'étant dûment conformées, savoir :

3. La Société d'Agriculture, No. 2, du Comté de Drummond.

4. La Société d'Agriculture du Comté Jacques Cartier.

5. La Société d'Agriculture du Comté de Broome.

6. La Société d'Agriculture du Comté de Wolf.

7. La Société d'Agriculture du Comté de Rimouski.

8. La Société d'Agriculture de la Division Electorale des Trois-Rivières.

9. Une application fut faite par la Société d'Agriculture du Comté d'Ottawa, mais elle ne doit pas entrer en opération pour l'année courante.

10. Les Sociétés d'Agriculture du Comté de Beauharnois peuvent faire des arrangements entr'elles, pour l'année courante, mais s'il a une différence d'opinion entr'elles le Bureau est obligé de diviser l'octroi Législatif suivant la loi.

11. Le temps pour recevoir les Entrées d'Animaux, etc., pour l'Exhibition Provinciale à Trois-Rivières, fut étendu jusqu'à Samedi, le 6 de Septembre, courant.

12. Sur une application au Bureau par le Comité Local, à Trois-Rivières, pour de l'argent pour payer les dépenses d'une Bande de Musique pour l'Exhibition, le Bureau consentit à donner le même montant qu'il avait donné pour le même objet à Sherbrooke l'année dernière, pourvu que la bande fût sur le terrain.

13. Wm. Evans, Jr., fit application au Bureau pour avoir un espace couvert à Trois-Rivières pour les grains, instruments aratoires, etc., qu'il se proposait d'exhiber. La Secrétaire fut autorisé à voir qu'il y eût un espace couvert pour les instruments ara-